

Le sentier du Marais d'Andryes



Visorando



Randonnée n°372988

Une randonnée proposée par POULIN Gérard

Randonnée balisée N°62.

Ce site situé dans la diagonale du vide, comme aimé à le dire certains, recèle de nombreux atouts.

Si, le machinisme agricole aidant, la recherche de productivité était l'objectif au milieu du XXe siècle, n'ayant pas conduit aux résultats escomptés, aujourd'hui, c'est vers une restauration de la biodiversité que l'on s'oriente. La faune et la flore reviennent progressivement.

Découvrir ce patrimoine concourt aussi à instruire les enfants.

Superbe promenade pédagogique!

Durée :	1h 10	Difficulté :	Facile
Distance :	3,87 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	14 m	Activité :	Pédestre
Dénivelé négatif :	14 m	Région :	Puisaye
Point haut :	175 m	Commune :	Andryes (89480)
Point bas :	156 m		



Description

Le départ se situe sur le parking situé en contre-bas de la RD39.

(D/A) Suivre la voie avec l'étang à main gauche. Virer à gauche pour continuer et garder l'étang sur la gauche. Faire le tour par le sentier aménagé bien souvent en sous-bois.

(1) Arrivé au bout de l'étang, virer une première fois à gauche pour rejoindre la voie d'accès et l'emprunter par la droite.

(2) Partir sur la gauche au niveau de l'aqueduc. Traverser la rivière sur la passerelle et virer à droite pour aboutir au pont des Buffières. Tourner à gauche sans traverser le pont et atteindre un deuxième pont.

(3) Juste avant ce pont, virer à gauche, poursuivre en longeant le canal à main droite. Devant la barrière, emprunter la passerelle à droite. À la sortie, tourner à gauche et longer ce canal. Devant la haie, bifurquer à gauche, traverser sur la passerelle.

(4) Virer à gauche, puis traverser la Rivière de Druyes (nommé aussi le Ru d'Andryes) par la passerelle en bois.

À la sortie de cette dernière, préférer soit en face, le cheminement sur le chemin en bois bordé de roseaux ou bien, à la sortie de la passerelle, choisir d'emprunter le sentier de la Naturalité.

Dans les 2 cas, arriver sur l'ancienne voie ferrée, partir sur la gauche.

Rejoindre le parking **(D/A)**.

Points de passages

D/A Parking et point info

N 47.526269° / E 3.466653° - alt. 161 m - km 0

1 Gauche - droite pour rejoindre le chemin

N 47.525575° / E 3.467151° - alt. 165 m - km 1.39

2 Partie en sous-bois

N 47.523229° / E 3.471116° - alt. 165 m - km 1.81

3 À gauche à la sortie du pont. Vers la - Druyes (rivière) - Affluent de l'Yonne

N 47.524336° / E 3.474715° - alt. 156 m - km 2.24

4 - Barrage à aiguilles sur le ruisseau de la Druyes

N 47.529565° / E 3.464925° - alt. 158 m - km 3.33

D/A Parking et point info

N 47.52627° / E 3.466646° - alt. 161 m - km 3.87

Informations pratiques

Parcours familial facile. Suivant la saison, adapter les chaussures adéquates.

Ce parcours est bien documenté et fléché. Vous trouverez sur place sur le panneau Information, un guide du visiteur. Si aucun malveillant n'est passé, il se trouve dans un présentoir astucieux.

Clichés intéressants à réaliser sur le parcours.

Une [page](#) pour en savoir plus sur cette mise en valeur du patrimoine.

Ce parcours balisé suivant la charte de balisage de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre porte le N°62 inscrit sur plaquettes fond Jaune. Il a été réalisé par l'association À chacun son chemin en Puisaye-forterre en octobre 2019.

En cas de soucis, merci de remplir [ce questionnaire](#) (1 à 2 minutes seulement).

A proximité

Outre le village d'Andryes et son histoire, pour prolonger, passer par Druyes-les-Belles-Fontaines.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-le-sentier-du-marais-d-andryes/>

En savoir plus : Office de Tourisme de Puisaye-Forterre - 3, Place de la République 89170 SAINT-FARGEAU

Tel : 03 86 45 61 31 - Site internet : <https://www.puisaye-tourisme.fr/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



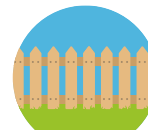
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



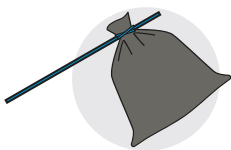
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.